

Bergues, le 01^{er} juillet 2016

Service : Service Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier suivi par : Chloé ROMMELAERE

Tél : 03.28.20.09.99 (choix 1)

Mail : chloe.rommelaere@cc-hautsdeflandre.fr

Réf : AF/PB/FP/CR

Monsieur Christian MAJCHEREK
Commissaire enquêteur
46 rue Victorine
59660 MERVILLE

Objet : réponses au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique pour la modification du PLU de la commune de Zegerscappel

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous avons bien pris note du procès-verbal de synthèse de l'enquête publique pour la modification du PLU de la commune de Zegerscappel.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses à vos questionnements et ceux des personnes ayant déposé une requête dans le registre d'enquête publique :

Concernant l'assainissement :

NOREADE, gestionnaire des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur la commune de Zegerscappel nous fait savoir :

- Qu'il existe un zonage assainissement approuvé le 13 janvier 2005
- Que la capacité de la station d'épuration est à son maximum mais que cela n'empêche pas la construction de nouvelles habitations car l'aménageur peut construire une unité de traitement adéquate et la rétrocéder à NOREADE.
- Qu'une convention peut être signée entre le lotisseur et NOREADE pour le rejet des eaux pluviales dans le réseau public et limitera le rejet pour ne pas surcharger le réseau existant. Ce qui nécessitera comme des espaces de tamponnement dans le périmètre loti.

Concernant la création d'un dispositif paysager :

- L'AGUR confirme la continuité du corridor sera assurée. La mise en œuvre de cette continuité sera précisément déterminée avec l'aménageur du site lors de la phase pré-opérationnelle du projet.

Concernant la réalisation d'un chemin piétonnier :

- La coopérative agricole est classée en zone de requalification urbaine et des projets existent de la part du gestionnaire de la coopérative en vue de délocaliser l'activité. L'échéance de cette relocalisation n'est pas précisément connue, mais la volonté communale est que ce site soit requalifié pour y faire de l'habitat d'où la continuité à prévoir en liaison douce avec les futures constructions

Concernant la circulation routière

- La commune envisage à terme de rendre la rue Verte en sens unique de la rue Morseley vers la future zone à construire. Ce qui éviterait le croisement étroit des véhicules, réduirait le risque pour les piétons et la dangerosité du carrefour. Des aménagements de sécurité pourront être mis en œuvre par l'aménageur pour limiter la vitesse des véhicules.

Concernant les problématiques liées à la hauteur des terrains et du ruissellement dû aux pentes (courrier de M. ALLENDER)

- Cette problématique sera étudiée avec l'aménageur et ne peut être traitée au stade du PLU

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en nos salutations distinguées.

André FIGOUREUX



Président de la Communauté de Communes
des Hauts de Flandre
Maire de West-Cappel
Conseiller Régional Région des Hauts de France